



CAP WORKING HOLIDAY



POLICE N° 4089030 - Souscrite par AVA auprès d'AIG Europe Ltd

GARANTIES

PLAFONDS ET FRANCHISE

BAGAGES : PERTE, VOL OU DÉTÉRIORATION

Maximum par Assuré et par an	2 000 €
Limitation des objets de valeur	1 000 €
Franchise par dossier	15 €

FRAIS MÉDICAUX A L'ÉTRANGER

En cas d'hospitalisation, appel obligatoire au centre d'assistance Prise en charge au 1er Euro, à concurrence de 100 % des frais réels.	Illimités
Franchise	—
Hors hospitalisation Remboursement, à concurrence de 100 % Franchise	Illimités —
Soins dentaires d'urgence à 100 %	Maximum : 300 €
Indemnité journalière en cas d'hospitalisation	30 € / jour (du 6ème jour, maximum 30 jours)

FRAIS MÉDICAUX EN FRANCE

Plafonnés au Tarif de Convention	
Maximum en cas d'hospitalisation	1 000 000 €
Franchise par dossier hospitalisation	—
Maximum hors hospitalisation	15 000 €
Franchise par dossier hors hospitalisation	—

INDIVIDUELLE ACCIDENT

Capital Décès accidentel	8 000 €
Capital Invalidité permanente accidentelle	Jusqu'à 40 000 €
Franchise relative en cas d'invalidité	30 %

GARANTIES

PLAFONDS ET FRANCHISE

ASSISTANCE / RAPATRIEMENT

Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	Frais réels
Envoi d'un médecin sur place à l'étranger	Frais réels
Transport de l'assuré au centre médical	Frais réels
Rapatriement du corps en cas de décès de l'assuré	Frais réels
Prise en charge d'un titre de transport et des frais de séjour pour un membre de la famille des assurés	Billet Aller-Retour 50 € max par personne par jour maximum 500 €
Prise en charge des frais de prolongation de séjour de l'assuré	50 € max par personne par jour maximum 500 €
Retour des accompagnants et prise en charge des frais de séjour	Billet Aller-Retour 50 € max par personne par jour maximum 500 €
Retour anticipé de l'Assuré	Billet Aller-Retour
Assistance juridique à l'étranger	Maximum par Assuré : 3 000 €
Caution pénale à l'étranger	Maximum par Assuré : 7 500 €
Avance de fonds	Maximum par Assuré : 500 €
Transmission des messages urgents	Frais réels
Frais de recherche et de secours	Maximum par Assuré : 5 000 € Maximum par évènement : 25 000 €
Frais de refection	150 €

RESPONSABILITÉ CIVILE A L'ÉTRANGER

Maximum dommages corporels	4 500 000 €
Maximum dommages matériels	450 000 €
Franchise par sinistre	80 €

GARANTIE RISQUES LOCATIFS

Garantie Risques locatifs et recours des voisins et des tiers	50 000 €
Dont pour les dommages immatériels consécutifs	10 000 €
Franchise par sinistre	80 €



Chapka Assurances

68 bd de Port Royal – 75005 Paris
Tél. : 01 74 85 50 50 – Fax : 01 72 77 90 36

Société de courtage d'assurances
SAS au capital de 80 000 euros
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances
Inscrit à l'Orias N°07002147